

STRATÉGIE DU SECRÉTARIAT DES NATIONS UNIES SUR LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES PERSONNES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELLES, TRANSGENRES, INTERSEXES ET QUEERS (LGBTIQ+)

A. Contexte, portée et couverture

- 1 Le respect, la protection et la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales de chaque personne, sans exception, sont au cœur de l'action de l'Organisation des Nations Unies et sont essentiels à la promotion du développement, de la paix, de la sécurité et des interventions humanitaires, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux traités et instruments internationaux. Toutes les personnes ont un droit égal à une vie sans violence, persécution, discrimination, harcèlement ou stigmatisation, y compris les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers (LGBTIQ+).
- 2 Cette Stratégie couvre le Secrétariat des Nations Unies. Elle est principalement axée sur les efforts internes du Secrétariat pour protéger et promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales de chaque personne sans exception, identifier les lacunes et présenter des recommandations et des propositions concrètes au Comité exécutif qui protégeront spécifiquement les droits humains fondamentaux de la communauté LGBTIQ+. La Stratégie vise également à renforcer les approches externes du Secrétariat des Nations Unies à l'égard de ces questions dans le cadre de nos efforts pour ne laisser personne de côté.
- 3 Au cours des dernières décennies, des progrès ont été accomplis au Secrétariat des Nations Unies dans la promotion d'un environnement de travail sûr et inclusif, exempt de discrimination, de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, et d'abus d'autorité, et dans lequel toutes les personnes, y compris les personnes LGBTIQ+, sont traitées avec dignité et respect. Des progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et d'initiatives visant à promouvoir un environnement plus inclusif pour le personnel LGBTIQ+ et à renforcer les capacités internes, ainsi que dans la mise en œuvre de programmes visant à traiter ces questions. Des lacunes subsistent cependant.
- 4 À l'échelle mondiale, les personnes LGBTIQ+ continuent d'être confrontées à l'exclusion sociale, politique et économique et aux violations des droits humains dans toutes les régions du monde. Cela a eu des effets négatifs considérables sur les familles, les communautés et la société, créant également des obstacles à la réalisation d'une paix durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.¹ Des changements positifs ont eu lieu ces dernières années, avec des progrès dans la dépénalisation des relations consensuelles entre personnes de même sexe, la protection des personnes LGBTIQ+ contre la discrimination, les crimes de haine et les pratiques néfastes, des progrès dans l'inclusion sociale et économique et la reconnaissance des relations entre personnes de même sexe et de l'identité de genre des personnes transgenres. Cependant, des lacunes importantes subsistent dans la protection des personnes LGBTIQ+ contre la violence, la discrimination et l'exclusion, dans le monde entier.

¹ Voir aussi _____

B. Engagements

- 5 En interne, nous nous engageons à apporter un environnement sûr, favorable, accueillant et encourageant qui valorise l'ensemble du personnel des Nations Unies, indépendamment de l'identité de genre, de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle ou des caractéristiques sexuelles. Nous ferons progresser l'égalité des chances, la non-discrimination, la tolérance zéro à l'égard des comportements interdits, le respect de la dignité et des droits et la participation effective, et nous identifierons et éliminerons les obstacles qui entravent le recrutement, le maintien en poste, la mobilité et l'avancement des personnes LGBTIQ+ sur un pied d'égalité avec les autres, tout en respectant la vie privée et la confidentialité.
- 6 En externe, nous nous engageons, conformément à nos mandats respectifs, aux normes et principes du droit international, et aux autres engagements pris au niveau mondial, y compris le Programme 2030, à prévenir, atténuer et combattre l'exclusion, la violence, la stigmatisation et la discrimination, et à faire progresser la protection et la réalisation des droits humains des personnes LGBTIQ+.
- 7 Nous assurerons une direction et une responsabilisation fortes au sein du Secrétariat afin de refléter ces engagements dans nos pratiques, politiques et programmes organisationnels, conformément à nos mandats, contextes opérationnels et structures de direction et de prise de décisions respectifs, afin de permettre une mise en œuvre sûre, inclusive et efficace. Nous renforcerons les partenariats, y compris entre les entités du Secrétariat et avec les États, la société civile et d'

- 16 Un projet distinct de cadre opérationnel et de suivi sera élaboré pour les missions politiques spéciales (SPM), les opérations de maintien de la paix (OMP) et le système des coordonnateurs résidents, conformément à leurs mandats et contextes opérationnels spécifiques et en consultation avec eux. Ce projet de cadre distinct sera consulté et validé par les SPM, les OMP et les coordonnateurs résidents afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre de la Stratégie dans des contextes intégrés, y compris vis-à-vis du personnel des Nations Unies. Tant que ce cadre n'aura pas été approuvé par le Comité exécutif, les SPM, les OMP et les coordonnateurs résidents ne seront pas tenus de rendre compte de cette stratégie, mais pourront le faire s'ils le souhaitent.

F. Révision

- 17 Cette stratégie fera l'objet d'une révision après six ans.